

**REPUBLIQUE DU BENIN**

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2009-676 DU 31 DECEMBRE 2009**

Chargeant **Monsieur Issa BADAROU SOULE**, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires de l'intérim de Monsieur **Goundé Désiré ADADJA**, Ministre Délégué auprès du Président de la République Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, pour la période du 21 au 27 novembre 2009.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement.

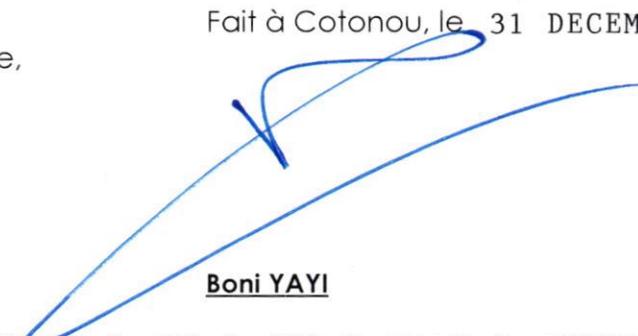
**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour la période du samedi 21 au vendredi 27 novembre 2009, Monsieur Issa BADAROU SOULE, Ministre Délégué auprès du Président de la République, chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaires est chargé de l'intérim du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication, des Technologies de l'Information et de la Communication pendant l'absence de Monsieur Goundé Désiré ADADJA.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Chef du Gouvernement



**Boni YAYI**

**Ampliations** : PR : 6 – SGG 2 – AN : 2 – CS : 2 – CC : 2 – CES : 2 – HAAC : 2 – MDCCNT/PR : 4 Autres Ministères : 29 – Départements : 12 – JORB : 1